

Règlement Jeu Concours « SNL 2024 »

Article 1 : Dénomination

La société anonyme BGL BNP Paribas S.A., établie et ayant son siège à 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B6481, organise un jeu-concours dénommé ci-après « SNL 2024 ».

Article 2 : Durée

Le jeu-concours gratuit sera ouvert dès le début de la Semaine Nationale du Logement 2024, à savoir le 1 octobre 2024 et se terminera le 31 octobre 2024 inclus. Le tirage au sort aura lieu le 1 décembre 2024.

Article 3 : Participation et déroulement du jeu

Le jeu s'adresse à toute personne physique âgée de minimum 18 ans et disposant de sa pleine capacité juridique, souscrivant à un prêt immobilier pour l'acquisition ou la rénovation énergétique (dénomination commerciale : prêt immobilier ou prêt immobilier climatique) avec BGL BNP Paribas S.A. pendant l'organisation du jeu-concours susmentionnée à l'article 2 du présent règlement et sous condition de signer l'annexe « J'accepte de participer au jeu concours SNL 2024 ».

L'accès au jeu-concours est interdit aux collaborateurs du groupe BNP Paribas à Luxembourg ainsi qu'aux membres de leur famille en ligne directe. Une seule participation par personne physique sera prise en compte sur la période du jeu-concours. La participation est nominative et unipersonnelle.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 4 : Modification

BGL BNP Paribas S.A. se réserve la possibilité, à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu-concours repris à l'article 1. Sa responsabilité ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

Article 5 : Responsabilité

En cas d'annulation du jeu-concours par BGL BNP Paribas S.A., cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision.

La responsabilité de BGL BNP Paribas S.A. ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

Article 6 : Principe du jeu

Le jeu-concours est proposé de façon ponctuelle et temporaire du 1 au 31 octobre 2024 inclus et vise à faire gagner les prix repris sous l'article 7.

Les 40 gagnants seront tirés au sort parmi les participants. Les 40 gagnants se verront attribuer respectivement le lot repris à l'article 7. BGL BNP Paribas S.A. s'engage à ne pas publier le nom des 40 gagnants sans leur accord écrit et préalable.

Article 7 : Lots

Les 40 gagnants se verront offrir un chèque cadeau d'une valeur de 500 EUR (cinq cents euros) à consommer auprès de l'enseigne partenaire « Château de Bourglinster – La Distillerie ». Les modalités d'utilisation du chèque cadeau relèvent du règlement interne de l'enseigne partenaire « Château de Bourglinster – La Distillerie ». Le gain remis ne peut donner lieu à aucune

contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrevaletur sous aucune autre forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

Article 8 : Attribution des lots

Les 40 gagnants seront sélectionnés par tirage au sort le 1 décembre 2024 et seront avertis du gain par e-mail. L'adresse e-mail utilisée sera celle fournie par le candidat emprunteur du contrat de prêt au moment de la souscription. Celle-ci devra être toujours valide afin que le gagnant puisse utilement être informé. Si le gagnant ne se manifeste pas endéans les cinq jours ouvrables après l'avis du gain pour confirmer son souhait d'en disposer, un second tirage au sort déterminera un nouveau gagnant.

Article 9 : Communications

Toute communication relative au présent jeu-concours doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

BGL BNP Paribas S.A.
Service Communication
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg

Article 10 : Protection des données à caractère personnel

Lors de la participation à ce jeu-concours, des données à caractère personnel (nom, prénom, adresse e-mail, adresse de domiciliation) sont collectées par BGL BNP Paribas.

Ces données personnelles sont traitées par BGL BNP Paribas en sa qualité de responsable de traitement en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, exclusivement à des fins de gestion du jeu-concours.

Les données personnelles collectées lors de ce jeu-concours seront conservées pour une durée maximale de six mois et ne seront ni communiquées à des tiers ni utilisées à des fins de prospection commerciale.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données ainsi que d'un droit de limitation d'un ou plusieurs traitements et d'un droit à la portabilité des données en contactant le Délégué à la protection des données par mail à l'adresse dpo@bgl.lu ou par courrier postal envoyé à BGL BNP Paribas - Délégué à la protection des données - 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Article 11 : Compétence judiciaire et droit applicable

Les relations entre BGL BNP Paribas S.A. et les participants au présent jeu-concours sont soumises au droit luxembourgeois. Les tribunaux de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu-concours proposé.